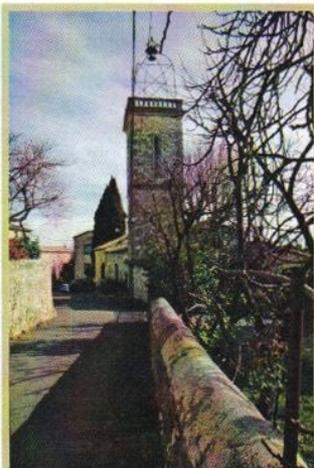


JUIN, JUILLET, AOUT
2008

Au fil de Deaux ...

Bulletin Municipal N°2



Mairie de Deaux

Heures d'ouverture :

Lundi.....14h à 18h

Mardi9h30 à 13h

Jeudi13h à 16h30

Vendredi8h à 12h

Tel :

04 66 83 60 83

08 79 71 24 83

Fax :

04 66 83 25 94

Email :

mairie.deaux@orange.fr

Mes chers concitoyens,

Avec plaisir, voici la parution d'un nouveau bulletin municipal.

Pour ceux qui peuvent en bénéficier, nous voici en période de vacances, une bonne opportunité pour renouer les liens familiaux et recharger les batteries en vue de reprendre les activités professionnelles et pour les plus jeunes d'entre vous de regagner les bancs de l'école. Les membres du conseil élaborent au gré de l'actualité passée, présente et à venir de notre village les billets d'information que vous retrouverez sur ces pages de lecture : les thèmes développés au conseil municipal ainsi que les projets et réalisations découlant des différentes commissions que nous animons.

Les réflexions et décisions d'action ne manquent pas. Le temps, lui, manque souvent. . .

Une reconnaissance particulière à tous ceux qui œuvrent bénévolement de mille façons pour améliorer la vie relationnelle et culturelle au sein de notre village.

Je vous invite vivement à participer au traditionnel « repas de l'amitié 2008 » et d'y trouver l'occasion de nous retrouver, en toute simplicité et convivialité, pour cet important moment de la vie du village.

Je vous remercie et vous dis à bientôt.

François Ferrier.

Résumé des trois derniers conseils municipaux

2

Conseil municipal du 26 juin 2008

Montant de la régie mairie cantine et garderie:

Après vote à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant de l'encaissement de la régie Mairie Cantine et Garderie à 1000€.

Emploi maintenance :

Après vote à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la candidature de Mr Jean-Claude Belegou. Mr Belegou est embauché au poste d'adjoint Technique 2ème classe en contrat CDI, à temps complet, au poste de maintenance à la mairie de Deaux à compter du 08 juillet 2008.

Conseil municipal du 04 juillet 2008

Loi S.R.U, P.V.R:

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme.

Travaux de débroussaillage:

Suite à la présentation de divers devis, l'entreprise Clemençon Frères domicilié à Navacelles (Gard) a été retenue à l'unanimité pour un devis forfaitaire de 1400€ HT.

Projet d'extension de l'école:

Le conseil municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité le cabinet d'architecte Nicolas Lourd pour la réalisation du projet. Il consiste à mener à bien l'extension des bâtiments prévus, afin de réaliser notamment un local informatique, en conformité avec lad'urbanisme et les exigences des locaux scolaires.

Réfection du plafond de la salle d'activité (école primaire):

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, le conseil désigne par vote l'entreprise SARL Promobecch pour la rénovation du plafond pour montant de 3769 € HT.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, le conseil désigne par vote l'entreprise Colangelec pour la réalisation de l'éclairage et du chauffage pour un montant de 4493 € HT.

Foyer communal:

Après délibération, le conseil décide de faire appel au Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) pour étudier l'implantation d'un foyer communal sur la parcelle du grand stade section A parcelle n°344 ainsi que pour les aménagements des abords mairie- école.

E.H.P.A.D voirie et réseaux:

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation de la voirie et des réseaux secs et humides et décide de faire appel au bureau d'étude CEREG pour la réalisation de ce projet.

Conseil municipal du 18 août 2008

C.C.A.S. :

Désignation des membres pour le Conseil d'Administration :

- L'association des Amis sans Frontières, désignée Mme Aymard Josiane
- L'association Jonathan Pierres Vivantes, désignée Mme Point Martine
- L'association Présence 30, désignée Mme Gras Rachel
- L'association Clic Accord, désigné M. Diago Dominique

Bibliothèque :

Approbation de la création d'un dépôt de livres en partenariat avec le Conseil Général et mise en place d'une convention pour sa gestion par l'association A.Deaux Mi No

Assainissement :

Raccordement du point d'eau de foyer, le Conseil se prononce pour l'entreprise Chevalier.

Questions diverses :

Organisation de la fête de l'amitié.

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Intercommunale de St Césaire de Gauzignan :

Du 1er octobre au 31 mars

- Lundi de 13 h à 17 h
- Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h
- Samedi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h

Du 1er avril au 31 mars

- Lundi de 15 h à 18 h 30
- Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 15 h à 18 h 30
- Samedi de 9 h 30 à 12 h et de 15 h à 18 h 30

Numéros de rue

Pour ceux qui ont reçu un courrier les informant de la mise en place des numéros de rue, nous vous rappelons que votre plaque vous attend en Mairie !

L'urbanisme

A compter du 1^{er} juillet 2008 et en application des lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains du 13/12/2000) et UH (Urbanisme et Habitat du 02/07/2003) la commune est placée au centre des décisions en matière de voiries et d'équipement en réseaux.

La loi du 2 juillet 2003 crée la **PVR** (Participation pour Voirie et Réseaux) qui permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires (voies, chaussées, trottoirs, éclairage public, écoulement des eaux pluviales, réseaux communication, eau potable, électricité, études nécessaires à ces travaux) au moment d'un dépôt de permis de construire.

Cette participation entre bien dans l'esprit de la loi et réparti équitablement entre les riverains les coûts de la viabilisation des nouvelles rues.

Le Conseil municipal, par une délibération du 4 juillet 2008 a décidé d'appliquer la PVR sur l'ensemble de la commune. Cette décision de principe sera appliquée pour chaque construction, en fonction des travaux nécessaires à son implantation. La participation du pétitionnaire sera alors fixée par délibération en conseil municipal.

Charles Tabone.

Le social

Comme nous vous l'avions annoncé dans le bulletin précédent, nous avons effectué une enquête dans le cadre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) auprès des personnes les plus dépendantes.

Il ressort de ce sondage plusieurs points :

- La nécessité de mettre en place une navette qui permettra aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion de se déplacer de temps en temps afin de faire des courses sur Vézénobres ou Alès. Une étude est en cours pour instaurer ce service pour lequel nous testerons l'utilité durant une période ;

- Le besoin pour les personnes sans moyen de transport, de les aider à se débarrasser de leurs « objets encombrants » jusqu'à la déchetterie de St Césaire ; nous avons donc décidé en conseil municipal de faire prendre en charge cette tâche par la Mairie ; il suffira, pour cela, de contacter le secrétariat qui organisera un ramassage ;

- Nous allons également étudier la conception d'un « dépliant senior » reprenant des renseignements utiles (liste des n° importants, des associations d'aides à domicile, des artisans, coiffeurs, esthéticiens,...) ;

- Nous maintiendrons, comme vous le souhaitez, le cadeau actuel de fin d'année, le traditionnel panier garni, pour les personnes nées à partir de 1942.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute suggestion.

Robert Chauzal.

Patrimoine et environnement

Retenez votre journée du Samedi 27 Septembre :

A l'occasion des

Journées de l'Environnement

nous organisons une rencontre conviviale et instructive pour tenir propre les abords de notre village :

Au programme (à confirmer) :

14 h : départ pour l'opération

« Nettoyons la nature ».

17 h : expo conférence sur les énergies renouvelables.

19 h : apéritif dînatoire offert par la municipalité.

20 h : spectacle sur le thème de l'eau.

Sécurité routière :

Le projet avance .Les partenariats sont maintenant en place avec les services de la DDE (direction départementale de l'équipement) et de la DDR (direction départementale des routes).Des comptages de fréquentation de la route de Vézénobres et de la rue Maurice Vire ont été faits durant trois semaines. Nous attendons les résultats : nombres de passage quotidien et vitesses des véhicules . Prochaine étape : Inventorier les points noirs et hiérarchiser les actions à mettre en place .Nous vous soumettrons tous ces éléments prochainement.

Horloge du village :

L'élagage du micocoulier cachant le cadran côté sud est prévu pour cette automne.

Guy Marjollet

La vie du village

École : 58 enfants font la rentrée scolaire à l'école de Deaux. En attendant la construction d'une classe supplémentaire, une réorganisation de l'espace existant a été nécessaire. Des travaux ont été réalisés (photo ci-joint) dans la salle située entre le foyer et l'école : réalisation d'un plafond suspendu et pose d'un nouveau système de chauffage. Cette salle sera utilisée par la classe des CE2, CM1, CM2.

Cantine : Le coin cuisine a été amélioré (meubles plus fonctionnels) et sera réservé à cette seule utilisation.

Foyer : Le bar a été remplacé. Les meubles sont plus conformes à l'utilisation faite par les associations.

Bibliothèque : Elle sera gérée par l'association A.Deaux Mi No, ouverte à tous le mercredi de 10 h à 12 h et le vendredi de 17 h à 19 h.

Fête de l'amitié : Le samedi 6 septembre, nous inaugurons une nouvelle formule. Pensez à vous inscrire !

Journée de l'environnement : Le samedi 27 septembre, à partir de 14 heures. Venez nombreux participer à cette journée (voir programme ci-dessus).



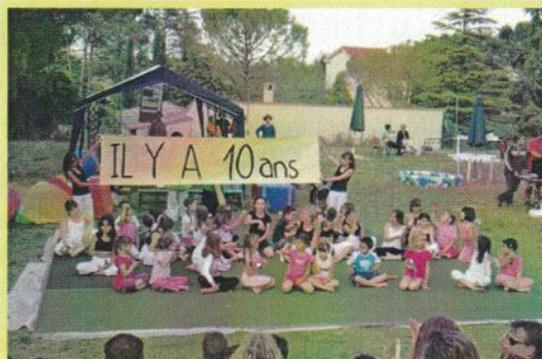
*Je reste à votre écoute et à votre disposition.
Maryse Leonetti.*

*A. Deaux Mi No a fêté ses
10 ans lors de Music'à Deaux et...*



*...prépare
la rentrée :*

début
des activités à partir du **lundi 15 septembre** et de nombreuses animations tout au long de l'année.



Le samedi 20 septembre :

Journée « portes ouvertes » à partir de 15 h
et Assemblée Générale à 19 h.

Une présentation des activités sera proposée et vous pourrez procéder à vos inscriptions et adhésions.

Inter-Villages

Le samedi 11 juillet, Deaux était bien représenté au championnat inter villages organisé par le comité des fêtes de Vézénobres.

Face aux équipes de Cruviers-Lascours, Ners et Vézénobres, les Deauxois ont fait

mieux que se défendre et ont remporté trois des cinq premières épreuves. Ils étaient en tête du classement avant que la pluie n'interrompe la compétition et ne calme leurs nombreux supporters survoltés par les débats.

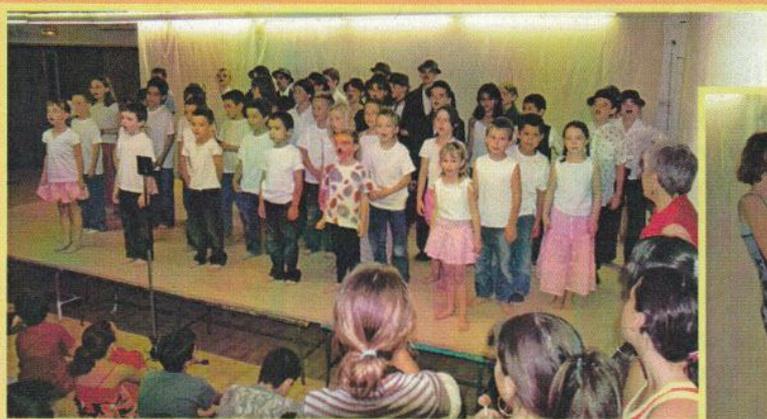
Un grand bravo aux organisateurs et bénévoles de cette amusante et conviviale manifestation.



Une équipe très motivée qui voulait la victoire

Kermesse de l'école : toujours pleine de surprises.

Belle journée récréative, avec un excellent travail et un grand investissement de la part des enfants, de l'encadrement scolaire et de l'APE.



Et bonne chance aux 6 élèves qui s'envolent vers le collège !!!

Fête de l'amitié 2008

Samedi 6 Septembre

Foyer communal de Deaux

Programme

- 16h Pétanque concours à la mêlée
- 19h Apéritif offert aux Deauxois
- 20h Buffet dansant animé par notre DJ local « Renaud »

« Menu Festif »

- Mousse de canard, magret fumé et figue
- Farandole de Toasts :
 - tartare et jambon cru
 - aubergines au cumin
 - roquefort et noix
 - pain d'épices foie gras et chutney poire
- Caissette de Rouille
- Fondant chèvre et tomates confites à la grenadine
- Mini brochette melon parme
- Profiteroles saumon aux baies roses
- Brochette de viandes en verrine
- Mini tatin
- Tartelette fruits rouges
- Choux vanille
- Tartelette crème de marron
- Assortiments de verrines :
 - chocolat noir et blanc
 - fruits rouges
 - tiramisu
- Vin (blanc et blanc « Prestige) et cafés

Vins (rouge-rosé-blanc)

Bulletin d'inscription

à retourner à la mairie ou à un membre du conseil municipal
avant le 30 août

Participation financière

Deauxois : 10 € /adulte et 5 €/enfant de moins de 11 ans

Personnes extérieures : 20 €/adulte et 10 €/enfant de moins de 11 ans

Nom - Prénom Montant à payer

TOTAL =

Ci-joint un chèque de :€ à l'ordre de Christophe Martinez Traiteur.

Le laurier rose



Le Laurier rose est l'espèce la plus connue du genre *Nerium*. Vous trouverez des variétés aux fleurs simples ou doubles, ainsi que différentes couleurs. Concernant son exposition, plus vous lui donnerez du soleil, plus il fleurira. Néanmoins les variétés aux fleurs simples roses et blanches sont plus florifères que les autres.

Apportez de l'engrais très régulièrement à votre Laurier rose, car il apprécie une terre riche. Lors des arrosages, ne mouillez pas le feuillage. Procédez au printemps à un surfaçage de votre bac et ajoutez du terreau.

Traitez au printemps et à l'automne à la bouillie bordelaise, ainsi il passera un été sans encombre.

Dans les régions au climat défavorable, rentrez votre plante dans une serre froide en octobre, et sortez-le ensuite après les dernières gelées, soit en mai. Un hiver passé dans votre intérieur risque de le faire pourrir à cause de l'excès de chaleur.

Maladies et insectes nuisibles

La pourriture, le chancre, la galle bactérienne (boursouflures grises), l'Ascochita, le puceron noir et jaune, le thrips et les cochenilles.

Toxicité

C'est une des plante les plus dangereuses de nos régions.

Feuilles, fleurs, écorce et bois, frais ou séchés, sont toxiques à très faible dose.

On considère qu'une seule feuille peut être mortelle pour l'homme.